



Difficultés (en principe passagères) pour payer mes fournisseurs

Par **italo**, le **25/09/2016** à **09:01**

Bonjour,

J'ai ouvert mon commerce il y a presque 17 ans et depuis quelques temps , à cause de difficultés financières, j'ai toutes les peines du monde à payer mes fournisseurs dans les temps. Ces derniers , qui me connaissent donc depuis très longtemps, ont tous accepté de m'accorder des délais plus longs mais certains exigent tout de même que je leur envoie un chèque avant de me livrer la marchandise, je leur indique alors la date à laquelle ils peuvent déposer ce chèque. En principe, à l'approche des fêtes de fin d'année, mon chiffre d'affaire devrait augmenter sensiblement et tout s devrait être régularisé, mais si jamais ce n'était pas le cas et que je devais me déclarer en cessation de paiement, que ce passerai- il lorsque les fournisseurs déposeront les chèques en leur possession ?

D'avance merci pour vos réponses.

Par **youris**, le **25/09/2016** à **11:29**

bonjour,

dès l'instant où vous faites un chèque, son bénéficiaire peut le présenter à l'encaissement sans respecter la date que vous indiquez.

donc vous n'avez aucune certitude qu'ils attendront la date indiquée surtout s'ils constatent que votre situation financière ne s'améliore pas et que les chèques risquent d'être sans provision.

salutations

Par **italo**, le **25/09/2016** à **11:39**

Bonjour,

Je suis d'accord avec vous mais je ne crois pas qu'ils déposeront les chèques avant, comme j'ai déjà dit ils me font confiance car ils me connaissent depuis très longtemps. Ce qui m'inquiète plutôt , c'est au cas où je devrai me déclarer en cessation de paiement et que des chèques étaient présentés après, est ce que la banque serait tenue de les payer ou pas ?

Bien cordialement.